

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 Mai 2014

1) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1.1.PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

*** Salle de gym :**

Les travaux ont pris du retard en raison des conditions météorologiques. La réalisation prendra environ une semaine de plus que prévu.

Mr MARY informe le conseil de la discussion qu'il a eu avec Mr Philippe BLAIS et l'Entreprise FRADIN BRETTON pour la suppression éventuelle des ventilateurs.

Ceux-ci ne sont plus utilisés.

Accord du Conseil pour les démonter.

Mr MARY indique qu'un câble du chauffage électrique est grillé, il sera changé.

Concernant les chauffages, il est prévu de profiter de la nacelle pour les nettoyer.

Mme MERCERON demande si les employés sont habilités à utiliser une nacelle, car c'est obligatoire.

Mr MARY précise que la nacelle sera dirigée par l'entreprise Ouest Couverture.

Mr MARY signale que les tôles qui ont été enlevées de la toiture seront reprises par l'entreprise, c'est prévu dans le marché.

Mr RENAUDET indique qu'il y a déjà des tôles en stock à l'atelier pour d'éventuels travaux et qu'il est inutile d'en stocker davantage.

Mr MARY propose d'aller voir le chantier avec la commission.

Mr MARY signale qu'il a prêté son nettoyeur électrique aux employés communaux car selon eux, il manquerait des pièces à leur appareil. Mr RENAUDET et Mr le Maire se chargent d'éclaircir ce point avec les employés.

***Eglise :**

Mr MARY indique qu'il a rencontré récemment l'entreprise LUSSAULT, qui est chargée de la maintenance de l'horloge de l'église.

En effet, suite au contrôle annuel de notre installation, des problèmes d'usure sur les 2 petites cloches ont été détectés, la grosse cloche étant en bon état.

Suite au 1^{er} diagnostic établi, l'entreprise LUSSAULT va nous faire parvenir un devis de réparation.

Le représentant propose de tourner le battant des cloches, pour que cela tape à un autre endroit, afin de ne pas endommager la partie fragilisée.

Toutefois avant toute réparation, il faut prévoir de refaire le plancher, devenu trop dangereux. Un devis a également été demandé.

Lors des travaux sur l'horloge, il est prévu de descendre les 2 systèmes de commande. En effet, un ancien système de commande mécanique en bronze et cuivre est encore en place. Ce dernier sera descendu car il est inutile. Peut-être pourra-t-il être exposé, à réfléchir.

Mr MARY précise que si les employés communaux sont mis à la disposition de l'entreprise lors de la descente des systèmes de commande, cela diminuera le coût d'intervention.

***Commission Bâtiment :**

Mr MARY propose les dates suivantes :

Samedi 17 mai de 9h30 à 12h : visite des bâtiments communaux (école, salle des fêtes, salle de sport, théâtre, mairie, église, salle de gym, garderie, halte-garderie, maison des associations, ...).
L'ensemble du conseil est convié.

Mardi 20 Mai à 20 h 00 : Réunion de la commission

*Supérette/Poste :

Mr MARY informe le conseil que pour des raisons de sécurité, un système de déclenchement automatique de la lumière a été commandé. Ce dispositif a été conseillé par la gendarmerie pour éviter les intrusions.

Mr MARY signale que l'éclairage rue du Théâtre et du bourg fonctionnait lundi matin à 5 h.
Est-ce normal ?

Mr RENAUDET précise que cela s'explique par les horaires appliqués pour le week-end.

1.2. ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAIN

La commission s'est réunie le 25 Avril. Mr RENAUDET précise que tous les membres de la commission étaient présents et il les remercie.

*Remplacement de la tondeuse autoportée :

Mr RENAUDET présente plusieurs marques de tondeuses ainsi que leurs caractéristiques et les prix. Après étude, le choix de la commission et des utilisateurs se porterait sur la marque ISEKI (puissance, grandeur du bac, aspiration). Une démonstration a été faite le mercredi précédent. Les tondeuses de marque ISEKI avec une aspiration centrale semblent mieux adaptées que les tondeuses de marque KUBOTA qui ont une aspiration latérale.

20 h 45 : Arrivée de Mr MARY

La commission hésitait entre 2 tondeuses de marque ISEKI :

- Le modèle SFH VR qui fait balayeuse pour le même prix que le modèle SF450
- Le modèle SF450 qui est plus rapide. Il est également possible d'y atteler une remorque. Une balayeuse sera adaptable d'ici 6 mois avec un surcoût de 7000 euros, mais cela n'est pas prévu au budget.

La grande contenance du bac peut également être appréciable pour éviter aux employés de faire des allers-retours pour vider.

Mr RENAUDET dit que pour sa part, il préférerait le modèle plus puissant.
Le budget initial étant de 25000 euros, cela rentre dans l'enveloppe.

Mr GOYEAU demande si un tel matériel est adapté pour les noues.
Mr RENAUDET répond que oui selon les employés.

Mr le Maire propose de passer au vote.
Unanimité pour le modèle ISEKI SF450.
Mr le Maire se charge donc de renégocier le prix et de passer commande.

*Lame de débernage :

Actuellement, Mr MINOZA nivelle le centre des chemins avec une lame empruntée à des agriculteurs. Cet outil donne de bons résultats. La Commission propose de l'acheter au propriétaire en lui faisant une proposition de 150 Euros.

Accord du conseil.

*Remorque :

Mr RENAUDET présente au conseil une remorque fabriquée par les employés municipaux pour transporter les stands et les bancs. La remorque est attelée au tracteur pour des raisons de sécurité.

*Benne pour le camion :

Mr RENAUDET informe le conseil qu'une seconde benne a été achetée pour le camion. Cet achat était prévu par le précédent conseil.

*Curage des fossés :

La commission propose de louer une pelleuse à roue. Les travaux seraient réalisés par les employés. Il s'agirait de dégager en amont et aval les entrées de champs sur 6 m de chaque côté. L'idéal serait de faire les travaux en septembre, en bloquant l'emploi du temps des employés communaux pendant une semaine pour réaliser le maximum de chemins.

Mr RENAUDET dit qu'il faudrait trouver une autre remorque.

Mr le Maire propose de demander à la CUMA.

Mr GROLLEAU dit qu'effectivement la CUMA loue ce genre de matériel (25 euros de l'heure, fioul compris).

Mr RENAUDET dit qu'il faut tout d'abord recenser les zones prioritaires qui ont inondé. Ensuite il faudra procéder par quartier pour ne pas générer des coûts logistiques trop importants.

Pour 2014, Mr RENAUDET propose de commencer par le Plessis.

Accord du conseil.

Il faudra également prévoir de renouveler des entrées de champs (achat de buses à prévoir).

Mr RENAUDET se charge de demander des devis pour la location d'une pelle pendant 70 heures.

*Traversée de chemin :

Mr RENAUDET fait part de la demande de Mr JAULIN et de Mr LHOMMEDE qui désirent que des travaux soient faits afin que les eaux pluviales n'inondent plus leurs terrains.

La commission propose de réaliser une traversée de route pour améliorer les écoulements d'eau venant du chemin Artoreau. Le plan des lieux est présenté au conseil.

Accord du conseil.

*Visite des chemins :

Mr RENAUDET propose de faire une visite de l'ensemble des chemins avec les membres de la commission. Il demandera au Directeur de la Maison de Retraite s'il est possible d'emprunter leur véhicule.

Mr RENAUDET fixera une date, de préférence un samedi.

*Jury des Maisons Fleuries :

Mr RENAUDET explique le fonctionnement des maisons fleuries : chaque année, début Juillet, un jury composé de 2 membres du conseil et de 6 personnes extérieures parcourt la commune et repère les habitations et fermes les mieux fleuries. Un palmarès est ensuite établi et une remise des prix a lieu à l'automne.

Mme TURPEAU laissant son poste de référent auprès de Mr RENAUDET, Mr RENAUDET demande aux membres du conseil si quelqu'un est intéressé pour reprendre le poste. Mme TURPEAU précise qu'elle a apprécié cette fonction depuis 8 ans et a trouvé cela très convivial.

Mme BOUVIER dit qu'elle est intéressée et veut bien apporter son aide.
Accord du conseil pour nommer Mme BOUVIER référente.

***Pancartes :**

Mr RENAUDET indique que certaines pancartes annonciatrices de villages sont illisibles et qu'il est nécessaire de les remplacer.

Il propose de demander des devis.

Accord du conseil.

Mr RENAUDET propose également de demander des devis pour refaire certaines peintures au sol.

Accord du conseil.

***Signalisation :**

Mr GOYEAU désire savoir pourquoi un « Stop » a été installé à la Priaudière et non pas un « Céder le passage ».

Mr le Maire veut savoir pourquoi le stop est gênant. Il pense que les plaintes viennent de personnes qui ont peur de le glisser et de prendre une amende.

Mr RENAUDET dit que les habitants de la Priaudière avaient été consultés et étaient d'accord pour la mise en place d'un « Stop ».

Mr. CHOLOUX dit que cela a déjà été débattu en conseil et que ce stop est nécessaire.

Au niveau de la sécurité, Mr GOYEAU dit qu'un « céder le passage » suffirait.

Mr RAMBAULT signale qu'à son avis, 2 « Stop » seraient nécessaires chemin artoreau.

***Devis SEOLIS :**

Mr RENAUDET présente un devis de SEOLIS pour le remplacement d'un candélabre rue du Théâtre sur lequel il faut changer toute la tête.

Le candélabre proposé par SEOLIS est différent des modèles en place.

Mr RENAUDET a fourni les références et les photos des candélabres actuels à Mr BAUFRETON de SEOLIS, mais celui-ci dit qu'il ne peut pas en retrouver d'identique.

Mr MARY propose d'acheter directement chez le constructeur et de le faire monter par SEOLIS.

Mr RENAUDET dit qu'il a déjà cherché avec les références, sans succès.

Mr MARY préfère continuer les recherches plutôt que de dépareiller l'ensemble.

***Eclairage rue du Commerce :**

Un devis pour l'éclairage du rond point rue du commerce a été demandé à Mr BAUFRETON.

Mr MARY dit qu'on peut acheter et faire monter à SEOLIS, pour que cela aille plus vite.

***Effacement des réseaux « Grand'Rue – RD177 »**

Mr le Maire se charge de passer commande maintenant que cela a été budgété.

1.3.ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

La commission s'est réunie le 28 avril.

Mme TURPEAU remercie les membres de la commission qui étaient tous présents.

***Contrat CAE :**

Mme TURPEAU explique que le contrat de Mme VIGNOLA prend fin le 31 mai et qu'il ne peut pas être renouvelé.

Une demande pour un nouveau CAE a été déposée auprès de Pole Emploi.
Mr le Maire et Mme TURPEAU ont rencontré 2 personnes et ont retenu Mme BILLY.
Mme BILLY est titulaire d'un CAP Petite Enfance et elle est fortement intéressée pour faire plus d'heures si besoin dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Mme BILLY peut prétendre à un CAE indemnisé à 90%.
Le contrat sera établi pour 14 mois à raison de 22 h hebdomadaires annualisées car il faut tenir compte des vacances.

*Nouveaux rythmes scolaires :

Mme TURPEAU explique qu'afin d'assurer l'organisation, il est nécessaire de recruter une personne titulaire d'un BAFD.

Mr le Maire et Mme TURPEAU ont rencontré Mme Elise BARQ, habitant Chiché qui possède un BAFA et est en cours de validation d'un BAFD. Elle est déjà en poste à Faye l'Abbesse (22h/semaine) et est intéressée pour faire plus d'heures (rythmes scolaires et pourquoi pas à l'avenir l'ALSH Familles Rurales Eté).

Mme TURPEAU rappelle l'organisation retenue initialement sur Chiché :
.2 jours/semaine avec 1 h d'APS de 15 h 30 à 16 h 30 et 2 jours/semaine avec 30 minutes d'APS de 16 h à 16 h 30, en alternant l'école Henri Dès et l'école Notre Dame.

Toutefois, Mme TURPEAU précise que l'assouplissement de la loi annoncé par le gouvernement pourrait remettre en cause cette organisation :

- .possibilité d'un après-midi de 3 h au lieu d'APS tous les jours.
- .Mais la journée ne doit pas dépasser 5 h 30 par jour, dans ce cas il faudrait raccourcir les vacances ou demander une dérogation pour 6 h par jour.

Les directrices semblent d'accord pour un après-midi par école.

Mr le Maire informe le conseil qu'il a contacté Mme SECHET, inspectrice, dans la journée pour avoir plus de précisions, mais celle-ci n'en sait pas plus et attend le décret du Ministre.
Mr le Maire propose d'annuler la réunion des rythmes scolaires prévue mardi 6 mai avec le comité de pilotage et d'attendre plus d'informations pour finaliser l'organisation.
La réunion du comité de Pilotage est donc reportée au mercredi 21 mai à 18 h 30.

*Conseil des jeunes :

Mme TURPEAU informe le conseil que les travaux de la ruelle sont terminés. Restera le vernis à passer.
Le nom des participants devait être inscrit, mais cela a posé problème au niveau des jeunes du conseil. Certains n'ayant pas participé, les présents ne voulaient pas inscrire les noms de ceux-ci. Voir comment ils ont réglé le problème.

La commission propose l'inauguration de la ruelle pendant le week-end des journées du patrimoine les 20 et 21 Septembre.
Mr le Maire précise qu'il sera absent à cette date et dit qu'il avait noté la date du 13 Septembre.
Accord du conseil pour fixer l'inauguration au 13 Septembre à 11 h 00.

Budget ruelle :

Mme TURPEAU présente le budget de la petite ruelle remis aux conseillers.
Elle précise qu'il reste l'électricité à réaliser.
Par rapport au prévisionnel, la commune aurait encore 362 euros de subvention à verser.
Par contre, si l'électricité ne se fait pas, il y a de l'argent en trop.

Que doit-on faire, clôturer le budget sans l'électricité ou non ?

Mr le Maire propose de ne pas clôturer le budget pour l'instant.

Mme TURPEAU refera passer un état simplifié du budget, en notant uniquement ce qui est réalisé et ce qui reste à faire.

Présentation du conseil des jeunes à l'ensemble des jeunes de la commune :

La commission envisage la présentation du conseil des jeunes aux jeunes de la commune, peut-être par le biais du foyer pour faire connaître leurs actions. La liste des membres du conseil pourrait également être affichée au foyer.

Prochaine réunion du conseil des jeunes : le vendredi 6 juin à 18h30

1.4.VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

La commission s'est réunie le 23 Avril. Mme PICHERIT remercie les membres pour leur présence.

***Mise en place de la commission :**

Après réflexion, la commission décide que Mr le Maire et les adjoints assureront l'intérim en cas d'absence de la responsable.

La commission souhaite que chacun prévienne la mairie dès qu'il constate un dysfonctionnement (casse ou autre).

F. MARY propose de refaire une visite de la salle des fêtes avec explication du fonctionnement du matériel.

***Salle de sport :**

Celle-ci est devenue communale depuis le 1^{er} Janvier, la commune doit donc en assurer l'entretien et le fonctionnement.

La commission souhaite réunir tous les utilisateurs afin de répartir les créneaux horaires pour la rentrée de septembre.

La date du mercredi 4 Juin à 20 h 30 est retenue. Une invitation sera envoyée aux utilisateurs. En amont de cette réunion, la commission se réunira le même jour à 19 h 30.

La commission pense qu'il est nécessaire de réglementer l'accès de la salle de sport et soumet des propositions au conseil municipal.

Après délibération du conseil municipal, il est décidé :

- .les associations chichéennes seront prioritaires ainsi que celles ayant fusionné avec une association de Chiché (ex : basket) ou ayant ouvert une section à Chiché (ex : judo)
- .gratuité pour ces associations
- .accès interdit à tous les privés (chichéens ou non)
- .accès payant pour les associations extérieures.

Mr le Maire propose de fixer le même tarif d'accès que celui pratiqué par Bressuire, soit 15 euros de l'heure.

Accord du conseil.

***14 Juillet :**

Après réflexion, la commission propose au conseil de ne rien organiser cette année pour le 14 juillet par manque de temps pour la préparation.

En effet, l'an passé, la commission en place avait constaté que la formule actuelle (marché fermier) semblait s'essouffler et qu'il fallait redynamiser l'évènement « par une attractivité novatrice qui reste à trouver ».

Avis du conseil :

Mme TURPEAU pense qu'un 14 Juillet sans feu d'artifice est difficile à imaginer. Ne rien faire pour le 14 Juillet, c'est une chose, mais si on enlève aussi le feu d'artifice, les gens ne vont pas comprendre.

Mme PICHERIT rappelle que le Stock Car prévoit un feu d'artifice le 19 Juillet, et que cela ferait donc 2 feux d'artifice dans la même semaine.

Mr CHOLOUX dit que la commission est partie du constat que la formule s'essouffle et qu'il faut se donner un an pour faire quelque chose de bien au lieu de la maintenir avec une organisation très moyenne et bâclée.

F.MARY pense effectivement que si une nouvelle équipe arrive et fait quelque chose de bâclé, cela sera mal perçu par la population et aura des répercussions négatives sur la nouvelle équipe en place.

Mr MARY précise toutefois que le stock-car et le 14 Juillet ne touchent pas forcément le même public.

Le conseil craint que le public fasse un amalgame entre le feu d'artifice organisé par le stock-car le 19 Juillet et le fait que la commune n'en fasse pas cette année. Il faut bien faire comprendre à la population que ce sont 2 organisations séparées et que si la commune ne fait rien cette année, ce n'est pas à cause du Stock-car.

Mme CROCHON précise que cette année, le 14 Juillet est un lundi et qu'en raison du week-end prolongé, il ne devrait pas y avoir beaucoup de public.

Mr le Maire dit que sans organiser un marché fermier, la commune peut quand même proposer à la population de venir pique-niquer dans le parc (installation des chapiteaux comme d'habitude), un apéritif serait offert par la commune comme les années précédentes et on maintiendrait le feu d'artifice.

Mr le Maire propose au conseil de se prononcer pour ou contre le feu d'artifice :

Résultat : Pour à la majorité, 2 abstentions.

La commission se réunira à nouveau pour finaliser le projet.

*Demande du Stock-Car :

Mme PICHERIT rappelle la demande de l'association qui sollicite une aide financière de la commune pour le feu d'artifice du 19 Juillet.

Le conseil donne son accord de principe pour apporter son soutien à la manifestation d'une manière générale (prise en charge des groupes électrogènes, WC ...).

*Location en cas de sépulture :

Rappel de la règle : en cas de sépulture, si les familles ont besoin d'une salle pour se retrouver après la cérémonie, le tarif appliqué correspond à celui d'une salle de réunion, quelque soit la salle utilisée en fonction des disponibilités (salle de réunion, Théâtre, restaurant scolaire...).

En cas de demande de vaisselle, la commission propose que celle-ci soit mise à la disposition des familles gratuitement.

Accord du conseil.

*Soirée à thème :

Dans le cadre des Randonnées Chichéennes, Mme Marlène BOCHE a fait une présentation sur l'Île Maurice.

Lors du précédent mandat, il avait été question que le conseil sollicite Mme BOCHE pour refaire son exposé lors d'une soirée à thème.

La commission y est favorable et pense que cela pourrait être organisé cet automne.

Accord du conseil.

***Journées du patrimoine :**

Cette année, elles ont lieu les 20 et 21 Septembre.

L'ancienne équipe municipale avait émis l'idée d'une randonnée jusqu'à la Chapelle de Mr DE CANECAUDE à la Poraire. Mr BOCHE suggère aussi le Moulin de Bardéas.

Mr MARY dit qu'il doit rencontrer Mr de CANECAUDE à ce sujet.

Mr MARY signale toutefois que le sol de la Chapelle ne sera pas refait.

1.5. COMMUNICATION – INFORMATION :

***Réunion de la commission :** le 10 juin à 18 h 30.

Ordre du jour :

- Bulletin municipal (remise des articles pour le 30 mai)
- Site internet
- Logo de la commune

***Assemblée départementale des pêcheurs le 23 mai :**

L'association demande la gratuité de la salle ainsi que la prise en charge d'un vin d'honneur.

Mr le Maire rappelle la règle : en cas d'Assemblée Générale Départementale, si la commune a une association communale correspondante, la salle est gratuite et la commune offre le vin d'honneur.

Mr le Maire demande si le conseil actuel est d'accord pour continuer à fonctionner ainsi.

Accord du conseil.

***Mr le Maire informe le conseil de la tenue de 2 autres assemblées générales :**

. Le 13 Mai : Assemblée Générale de Familles Rurales Chiché

. Le 22 Mai : Assemblée Générale de Familles Rurales Départementale à 19h30 au restaurant scolaire

***Désignation d'un délégué à la CLETC :**

Mr le Maire explique qu'en raison du changement de l'équipe municipale et de la mise en place de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué chargé de représenter la commune de CHICHE au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges à la Communauté d'Agglomération Agglo 2B.

Mr le Maire propose sa candidature et demande si quelqu'un d'autre est intéressé par la fonction.

Après en avoir délibéré et sans autre candidature, accord du conseil.

***Demande de Mme THIBAudeau Virginie :**

Mr le Maire informe le conseil d'une demande qu'il vient de recevoir de Mme THIBAudeau Virginie.

Dans le cadre d'un achat de terrain rue des jardins pour faire construire une maison d'habitation, Mme THIBAudeau demande l'autorisation de faire une sortie située rue des jardins à la hauteur de la parcelle AH99.

La rue étant en sens unique, Mr RENAUDET signale que les automobilistes venant de la route de Clessé ont tendance à rouler à gauche. Il ne voit pas d'inconvénient pour créer l'ouverture mais il faudra prévoir l'installation de plots pour obliger les véhicules à tenir la droite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la création de la sortie.

*Cérémonie du 8 Mai :

Mr le Maire rappelle les horaires aux membres du conseil et ajoute qu'ils sont tous conviés à y participer.

10 h 15 : Rassemblement Place Saint Martin

10 h 30 : Cérémonie au monument aux morts

11 h 00 : Cérémonie religieuse à l'église de Chiché

12 h 00 : Vin d'honneur au restaurant du Thouaret

12 h 30 : Repas au Restaurant du Thouaret

Mr le Maire informe le conseil d'une demande de l'UNC. En raison du grand nombre d'inscriptions au banquet, l'association souhaiterait utiliser le restaurant scolaire en cas de manque de place au Restaurant du Thouaret et demande la mise à disposition gratuite des locaux (restaurant scolaire + cuisine).

Mr le Maire rappelle la règle : lors d'assemblée générale ou de repas à but non lucratif pour les associations chichéennes, la salle est gratuite, seule la cuisine est facturée.

Le conseil décide de s'en tenir à la règle, et de ne facturer que la cuisine en cas d'utilisation.

*Retable de l'Eglise :

Mr le Maire informe le conseil de la réception d'un arrêté de la Préfecture qui porte inscription au titre des monuments historiques du retable majeur et de sa toile dans l'église Saint-Martin.

Mr le Maire précise aux nouveaux membres du conseil qu'une personne de la « Conservation des Antiquités et Objets d'art des Deux-Sèvres » était venue visiter l'église en novembre dernier et proposait de protéger des retables de l'Eglise Saint-Martin.

Mr le Maire fait une brève description des objets concernés :

.retable majeur : bois doré peint avec deux statues bois polychrome plus anciennes

(Saint Pierre et Saint Paul), une statue de plâtre peint (Saint Martin), ensemble mis en place en 1816 probablement par Marinier, menuisier à Bressuire et Le Fort, peintre à Bressuire

.et sa toile : Charité de Saint Martin, huile sur toile

Mr le Maire précise que la commune est responsable de ces biens et qu'il y a des règles à respecter :

.il faut avertir si on désire les déplacer

.on ne peut pas les vendre sans autorisation

.il faut prévenir en cas de vol.

*Mr le Maire informe le conseil que certains conseillers ont déjà été conviés dans les structures pour lesquelles ils ont été élus délégués et il leur demande de faire part de leur ressenti à l'issue des premières réunions :

Comité Syndical du SIEDS :

Mr GROLLEAU a participé à la 1^{er} réunion.

Il note un accueil très agréable, par contre la journée a été consacrée à voter, ce qui a pu paraître fastidieux aux membres présents.

La prochaine réunion est prévue le 26 Mai.

Habitat Nord Deux-Sèvres :

Mme MORO et Mme PUYJALON ont participé à la 1^{ère} réunion qui a duré qu'une heure.
Mr Jean-Michel BERNIER a expliqué les fonctions de l'organisation.
6 Personnes ont été élues au conseil d'administration, le président étant le Maire de Thouars, Mr PINEAU.
Reste 6 personnes extérieures qui seront nommées ultérieurement.

Comité Syndical du Val de Loire :

Mr RENAUDET était présent à la 1^{ère} réunion. Il rappelle que depuis la mise en place de l'Agglo2b, ce syndicat a conservé uniquement la compétence « Eau potable ».

Mme Dominique REGNIER a été élue présidente du SVL. Elle remplace à ce poste Mr POTIRON.
Le Bureau a été mis en place avec 16 membres .Il y a 4 réunions par an.

Mr RENAUDET fait remarquer que l'Assemblée étant plus petite, il est plus facile de s'exprimer.

1.6.INTERCOMMUNALITÉ

Agglomération du Bocage Bressuirais :

Mr le Maire et Mme TURPEAU ont déjà participé à 2 conseils communautaires et réunions de bureau.
Les votes du Président et des vices-présidences ont eu lieu, comme chacun a pu le voir dans la presse.

Sans surprise Mr Jean-Michel BERNIER a été élu président.

Concernant les postes de vice-présidence: tout avait été planifié en amont.

Mr le Maire rappelle qu'il s'est présenté contre Mr PANNETIER pour la vice-présidence de la gestion des « Déchets » et qu'il a subi un lourd échec.

Il explique qu'il a insisté sur la ruralité, ce qui n'était peut-être pas le meilleur plaidoyer.

Pour le bureau, Mr le Maire a finalement été élu.

Mr le Maire précise enfin que la composition des commissions est en cours et qu'on est dans l'attente du nombre des conseillers municipaux qui seront invités à participer à ces commissions.

Concernant les délégués, Mme TURPEAU et Mr le Maire sont déjà inscrits dans les compétences qui les intéressent mais ils ne savent pas si leur choix sera respecté.

2) AMENAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE RN/RD : CHOIX DU SCENARIO

Mr le Maire présente les trois scénariis possibles pour le croisement de la RN/RD/Rue du stade dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Les trois possibilités qui seront présentées à la DIRCO lors de la prochaine réunion du 28 Mai sont les suivantes. Mise en place :

- d'un Rond-point
- de Feux tricolores
- d'un Tourne à gauche

Mr le Maire informe les nouveaux membres du conseil qu'à la suite d'une demande de la DIRCO, il faut présenter plusieurs propositions et prouver que le rond point est justifié.

Après avoir visionné les trois aménagements possibles, le conseil opte pour le rond-point.

Mr MARY fait remarquer que les travaux de tout à l'égout seront pris en charge par l'Agglo.

Mr le Maire informe le conseil que Mr le Président de l'Agglo aimerait faire participer les communes dans les investissements faits sur leur territoire.

Mr MARY signale que dans notre cas, il s'agit de l'aménagement de la RN et que cela rentre dans le cadre du SCOT. Le tout à l'égout sera donc pris en charge par l'Agglo.

3) CONTRAT D'ASSOCIATION : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUEE A L'ECOLE PRIVEE

Mr le Maire rappelle les sommes allouées les années précédentes et présente la proposition pour 2014.

	Dépenses Ecole H.Dès	Montant par enfants	Somme allouée à Ecole N.Dame
2012 :	73161 €	739 € (99 enfants)	74369 € (101 enfants)
2013 :	69911 €	743 € (94 enfants)	75043 € (101 enfants)
2014 :	67899 €	746 € (91 enfants)	80568 € (108 enfants)

Mr le Maire propose au conseil de se prononcer pour ou contre le versement des 80568 € à l'école Notre-Dame.

Vote : accord de la majorité, abstention de Mr CHOLOUX.

Mr le Maire précise que la Mairie prend également en charge les frais des activités pédagogiques à hauteur de 36 € par enfant pour les 2 écoles.

Mr MARY précise que concernant les dépenses de l'école Henri Dès, un effort particulier va être porté cette année sur les dépenses de produits d'entretien. Une étude va être faite pour acheter tous les produits d'entretien nécessaires à la commune au meilleur prix en faisant marcher la concurrence et en réalisant peut-être des achats groupés (école, cantine, bâtiments communaux).

4) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mr le Maire rappelle que les associations font vivre la commune. Chaque année, la Mairie verse une subvention aux associations en place. Le système est assez ancien mais il semble bien perçu par les associations car il ne fait pas l'objet de réclamation.

Mr MARY précise que les associations profitent également d'aides indirectes : prise en charge des frais d'eau, de téléphone, de chauffage, entretien des bâtiments mis à disposition.....

Le récapitulatif des associations bénéficiaires des subventions ayant été remis aux conseillers, Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur le taux d'augmentation à appliquer en 2014.

Il précise qu'en général les augmentations se situent entre 1 et 2 %.

Mr le Maire propose une augmentation de 1 %.

Accord du conseil.

5) VILLES ET VILLAGES FLEURIS : COMPTE RENDU DE LA VISITE DU JURY REGIONAL

Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

6) HEURES D'EDUCATION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE

Mr le Maire précise aux nouveaux conseillers que chaque année la commune prend en charge des heures d'intervention musicale en milieu scolaire effectuées par les intervenants du Conservatoire de Musique de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Pour l'année scolaire 2014/2015, les directrices des écoles ont fait les demandes suivantes :

- 32 heures pour l'école publique « Henri Dès »
- 33 heures pour l'école privée « Notre Dame »

Le coût horaire est de 52 €.

Mr le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour reconduire l'aide.

Accord du conseil.

7) SITA : Courrier de Mr ANIEL + Bilan d'activité 2013

Mr le Maire informe le conseil que le bilan d'activité 2013 est disponible en mairie pour consultation. Il précise que le tonnage est en baisse : 80000 T en 2012 contre 69002 T en 2013

Suite aux courriers de Mr le Maire pour signaler les désagréments olfactifs à répétition qu'engendre le centre d'enfouissement depuis plusieurs mois, Mr ANIEL, responsable de la SITA pour notre région, a répondu et expliqué les dysfonctionnements. Le courrier a été transmis à l'ensemble du conseil.

Mr le Maire espère qu'il y aura prochainement une réunion de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) pour pouvoir s'expliquer.

8) DEMANDE DE MME FENNETEAU

Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

9) DEMANDE DE MR BLEUZE

Mr le Maire informe le conseil de la demande de Mr et Mme BLEUZE qui habitent 47 Route de Clessé. Ils sollicitent la mise en place d'un miroir en face de leur habitation pour faciliter la visibilité lorsqu'ils sortent de chez eux.

Mr le Maire précise que ce n'est pas une obligation de la commune de financer ce genre d'équipement. Pour exemple, les riverains de l'impasse de la Tourette ont payé le miroir eux-mêmes. Mr le Maire demande l'avis du conseil.

Mr GOYEAU qui connaît bien la sortie pense que le problème est plus la vitesse des véhicules venant de la route de Clessé que le manque de visibilité.

L'ensemble du conseil donne son accord de principe pour l'achat du miroir.

10) DEMANDE D'ACCES A LA SALLE DES SPORTS POUR DES SOIREES ZUMBA

Mr le Maire informe le conseil de la demande de Mr DE OLIVIERA qui désire organiser des soirées Zumba à but lucratif à la salle de sport pour faire découvrir la discipline et se faire connaître en tant qu'instructeur.

Pour être en adéquation avec les conditions d'accès à la salle décidées ci-dessus, le conseil est d'accord pour mettre à disposition la salle à raison de 15 euros de l'heure.

11) REGLEMENT INTERIEUR

Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

12) ALLEE DES 4 BORNES : Jugement du Tribunal Administratif et conduite à tenir

Mr le Maire rappelle les termes du jugement du Tribunal Administratif :

- Annulation de la demande de Mr Merceron pour l'annulation de l'enquête publique
- Annulation de la délibération du conseil municipal car une commune n'a pas le droit d'échanger du terrain, il faut qu'il y ait une vente et un achat.

Mr le Maire dit que suite au jugement, il a rencontré l'avocat avec Mr MARY.

L'avocat pense qu'il faut reprendre une délibération qui stipule d'une part une vente et d'autre part un achat. Par contre, il a précisé qu'il fallait vérifier la validité d'une enquête publique (3 ou 5 ans).

Mr le Maire a recherché l'information et la durée de validité est de 5 ans (article de loi à l'appui).

Dans le cas où le conseil décide de poursuivre l'affaire, la démarche à suivre est la suivante :

- refaire une évaluation par les Domaines car l'actuelle est trop ancienne (allée 10000 € et bois 60000 €).
- réaliser 2 actions indépendantes, et donc 2 délibérations
 1. La vente de l'allée
 2. L'achat du bois

Selon F. MARY, il serait préférable de faire les 2 délibérations à 1 ou plusieurs mois d'intervalle.

Il précise qu'il est également nécessaire de faire apparaître dans les débats préparatoires les notions de vente et d'achat.

D'autre part, Mr le Maire explique que l'allée fait partie du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Si on supprime l'allée, il faut trouver un chemin de substitution. Il y a une solution mais sur la commune de Boussais.

Mr le Maire précise également qu'il faudra peut-être également faire une prorogation de l'enquête publique.

Mr BOUSSARD demande : si le bois est dévalué, cela peut-il être préjudiciable pour la commune ?

Mme PUYJALON se pose également la même question, si l'achat est sous-estimé, que risque-t-on ?

Mr le Maire pense qu'il faudra trouver le bon prix pour l'achat et la vente, mais que cela ne devrait pas poser de problème si le prix est inférieur à l'estimation des Domaines.

Mr le Maire demande si le conseil est d'accord pour continuer l'affaire et trouver une solution en faisant d'une part une vente et d'autre part un achat ou si on arrête tout.

Vote : accord pour poursuivre l'affaire, une abstention (D. BOUSSARD)

13) COURRIER DE L'ASSOCIATION DES RANDONNEES CHICHEENNES

Mr le Maire a joint le courrier de l'association des Randonnées Chichéennes à la convocation du présent conseil afin que chacun puisse prendre connaissance des demandes de l'association.

Mr le Maire propose de rencontrer l'association le vendredi 13 Juin à 17h00. Les membres de la commission Voirie et les adjoints sont conviés à la rencontre.

14) PERMANENCE ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI

Mr le Maire rappelle que le 25 Mai prochain, ont lieu les élections européennes.

Mr le Maire précise que pour ce scrutin, il y a une nouveauté puisque les bulletins blancs seront comptabilisés.
Il propose ensuite d'établir le tableau de permanence du bureau de vote.

15) QUESTIONS DIVERSES

*Mr GROLLEAU demande s'il n'y a pas un problème d'égout au restaurant scolaire, et si celui-ci n'est pas dû à l'éplucheuse. Mr MARY précise que l'éplucheuse est équipée d'un filtre et que si celui-ci est correctement nettoyé, il ne doit pas y avoir de problème.
Mme TURPEAU sensibilisera le personnel pour l'entretien.

*Mme TALBOT-FRADIN aimerait qu'une réunion soit organisée avec l'ensemble du personnel communal afin que chacun fasse connaissance en ce début de mandat.
Mr le Maire pense effectivement que cela est nécessaire. Il propose de faire cela de façon conviviale, peut-être à l'occasion d'un pique-nique. Il charge Mme PICHERIT de réfléchir à une date et à l'organisation.